

Commune : ERNÉE Nom de l'école : MATERNELLE PUBLIQUE D'ERNÉE Circonscription : LAVAL 3

Schéma d'organisation de la reprise des cours

Période du déconfinement : du 11 mai au 4 juillet 2020

Période du 11 au 29 mai

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Les prescriptions du protocole sanitaire national, grâce à une étroite collaboration entre les services de l'éducation nationale et la commune, seront respectées.

Ainsi, les élèves seront accueillis par groupes de 15 maximum. Les groupes d'élèves de l'école maternelle comporteront au plus 10 élèves. La stabilité des groupes sera la règle pour limiter le brassage d'élèves.

A compter du lundi 11 mai 2020, l'école maternelle publique de la commune d'Ernée rouvrira ses portes selon la configuration suivante :

- Lundi 11, mardi 12 et mercredi 13 mai : pré-rentrée des enseignants et des personnels communaux et accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise
- **Jeudi 14 mai : accueil des premiers groupes d'élèves de grande section (GS)**
- Rythme d'accueil des groupes alterné : **Lundi/Mardi ou Jeudi/Vendredi (sans le mercredi)**
- Les horaires d'entrée et de sortie seront les suivants **8h45-12h00 / 13h45-15h45**
- Un accueil du matin sera assuré par la municipalité les jours de présence de votre enfant, de **7h20 à 8h35 exclusivement pour les parents sans solution de garde.**
- Sur le temps de pause du midi, un service de restauration sera proposé **exclusivement pour les parents sans solution de garde.**
- Un temps d'accueil périscolaire (TAP) sera assuré de **15h45 à 16h45 exclusivement pour les parents sans solution de garde.**
- Un accueil du soir sera assuré par la municipalité les jours de présence de votre enfant, de **16h45 à 18h50 exclusivement pour les parents sans solution de garde.**